

Note aux nouveaux arrivants

Vous arrivez au lotissement « Cardelina » dans le Domaine de Valcros. Nous vous apportons quelques informations pour faciliter votre installation.

La vie dans le lotissement est régie par les documents suivants auxquels vous devrez vous conformer :

- Le règlement du lotissement
- Les statuts de l'ASL Cardelina
- Le cahier des charges du lotissement
- La note du président

Assurez-vous que l'ancien propriétaire vous remet les clés de :

- la boîte aux lettres
- des portillons d'accès piétons au domaine (à côté des portails)
- des Bip d'ouverture des portails

Si vous souhaitez des clés ou BIP complémentaires, voici les modalités :

- Clés de portillon : Disponible chez le Président, Joël NATHAN (Tél : 0609673872) contre 5€ par clé.
- Bip : A commander chez n'importe quel fournisseur. Vous pouvez aussi vous les procurer chez ABS.Fermetures (Tél : 0494650989), entreprise à qui l'ASL a confié le contrat d'entretien des portails. Coût : 30€ .
-

Boîtes aux lettres.

Afin de réduire les erreurs d'adressage, de donner une cohérence d'ensemble à la copropriété et de participer à l'esthétique de nos entrées du lotissement, il a été décidé en assemblée générale d'harmoniser les noms sur les boîtes aux lettres.

Vous trouverez ci-dessous le format à utiliser.

Ce format est disponible notamment dans le magasin BRICOLONDE à La Londe Les Maures.

Plaquette aluminium - laquage noir mat – Lettres blanches de 5 mm de hauteur.

Vous voudrez bien signaler par mail à dominiquebardonnet51@gmail.com toute erreur, omission ou changement concernant ces étiquettes.

Pour les propriétaires qui ne souhaitent pas recevoir de publicité, une étiquette spécifique auto-adhésive avec la mention « **PAS DE PUB** » a été spécialement faite.

PAS DE PUBLICITE MERCI

Par souci d'uniformité, Toute autre mention sur les boîtes aux lettres est à proscrire.

Adresse postale : L'adresse officielle dans le lotissement comporte le numéro de lot et le nom de la rue (rue Paradis ou impasse Eden selon l'emplacement du lot).

Vous voudrez bien nous préciser s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire. Dans ce dernier cas, **vous voudrez bien nous communiquer votre adresse principale où devra vous être communiqué tout courrier. Ainsi que votre adresse mail pour faciliter les relations avec l'ASL (telles que les convocations aux Assemblées Générales et les rapports en découlant).**

Portails : L'ouverture est commandée soit par un Bip, soit par le digicode soit à distance par un interphone relié chez vous à un téléphone fixe ou mobile. **Merci de nous communiquer le numéro concerné ainsi que le nom à programmer.** Le numéro du digicode vous sera communiqué oralement.

Travaux : Pour tous travaux ayant une incidence sur les parties communes du lotissement les propriétaires doivent obtenir l'accord du bureau de l'ASL.

A fortiori, tous travaux sur les parties communes sont interdits sauf à en demander l'autorisation à l'ASL et avoir obtenu un accord écrit de celle-ci.

Débroussaillage : c'est une obligation légale. La loi définit les modalités et précise qu'il doit être effectué sur un rayon de 100m autour des habitations, même hors terrain du propriétaire. Nous tenons à votre disposition les documents précisant les devoirs et obligations.

Nous précisons toutefois que l'ASL fait intervenir une entreprise de débroussaillage pour les parties communes ; il vous appartiendra d'assurer le complément.

Valcros étant situé en zone à risque, l'exécution du débroussaillage sur l'ensemble du domaine de Valcros est très surveillée par les services de la préfecture pour pouvoir maintenir la classification en zone verte par le PRIF.

Déchets ménagers : les poubelles sont situées aux entrées du lotissement et sont **destinées exclusivement aux déchets ménagers**. Pour les déchets récupérables (Plastique, journaux, verres), des containers sont à disposition au Rond-Point de Valcros proche du bâtiment Accueil. D'autres containers sont situés dans les différents quartiers de Valcros sur votre passage.

Pour les autres déchets (végétaux, cartons bois, ferraille, tout venant etc...) la déchetterie se situe à quelques centaines de mètres de la sortie de Valcros sur la gauche au lieu-dit « La Pabourette » après le Jardin des animaux. L'accès est gratuit pour les particuliers. Un document d'information peut vous être présenté par le bureau de l'ASL, si vous le désirez.

Lampadaires : destinés à assurer l'éclairage extérieur de la route interne du lotissement, ils sont entretenus par la municipalité. Cependant tout dégât est à la charge des responsables qu'il soit lié à des véhicules ou à des travaux effectués sur les parties privatives.

Cotisation : Nous vous précisons que le montant de la cotisation est à verser sur appel de fond par l'ASL en début d'année avant la date fixée lors de l'appel de fonds. Elle est définie chaque année par vote en Assemblée générale (pour 2022 son montant est de 400€, auquel s'ajoute un complément de 100€ pour créer un fonds destiné à palier toute surprise telle qu'un affaissement de terrain peu probable mais possible). Elle est destinée à assurer la gestion du lotissement : administration, assurance, impôt foncier, entretiens des portails, débroussaillage des parties communes, participation aux ASL Rive Droite et Valcros, etc...

Si ce n'est déjà fait et pour faciliter l'accès aux visiteurs et en particulier à La Poste ou à la livraison de colis, nous vous invitons à mettre à l'entrée de votre propriété le numéro de lot qui est celui de votre adresse postale.

Les documents et renseignements sont à remettre à l'attention du président de l'ASL, Monsieur Joël NATHAN. (mail : asl-cardelina@hotmail.fr Tél : 0609673872)
Une boîte aux lettres est affectée à l'ASL au portail du bas. L'adresse postale est : ASL Cardelina, Domaine de Valcros – Cardelina (basse), 83250 La Londe les Maures.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre lotissement.

Pour l'ASL Cardelina,
Le bureau

Récapitulatif des éléments à fournir :

- Adresse principale où envoyer le courrier
- Adresse courriel
- Numéro de Téléphone fixe et mobile où vous pouvez être joint
- Inscription à mettre sur la boîte aux lettres
- Numéro de téléphone à indiquer sur les interphones d'entrée